

**Séance publique du 7 Avril 2022**

L'an deux mille vingt-deux, le sept avril à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Hilaire-de-Clisson dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Denis THIBAUD, Maire.

**Nombre de conseillers :**

En exercice : 18

Présents : 14

Absents : 4

Pouvoirs : 4

Votants : 18

Date d'envoi et  
d'affichage de la

convocation : 31/03/2022

**Présents** : MM. Denis THIBAUD, Fabien MANDIN, Romain RICHARD, Asuman GUNEY, Samuel PITEL, Dominique VALTON, Catherine TAILLEE-PERRAUD, Olivier ALBERTEAU, Régis HAMY, Sylvaine ALBERT, Michaël HERVOUET, Sophie RIDEAU, Guillaume POIRON, Josiane BOSCHE.

**Absents** : Nathalie VOLPATO, Laetitia BORTOT, Judith LE STER SCHWARZBARD, Sylvère REMIGEREAU.

**Pouvoirs** : Nathalie VOLPATO à Romain RICHARD, Laetitia BORTOT à Josiane BOSCHE, Judith LE STER SCHWARZBARD à Denis THIBAUD, Sylvère REMIGEREAU à Michaël HERVOUET.

**Secrétaire de séance** : Sylvaine ALBERT.

**DEMANDE DE SUBVENTION AMENDES DE POLICE POUR LES TRAVAUX  
D'AMENAGEMENT**

Monsieur le Maire, informe le conseil que suite aux aménagements de passages piétons surélevés sur la RD 54 et RD 58, ainsi que rue de la Vendée, la Collectivité peut se faire accompagner par le département sur le volet de la sécurité de ces routes.

Il présente alors le programme d'aménagement qui comprend les éléments suivants :

Route de Clisson:

- Création de 3 plateaux surélevés dans les rues adjacentes au niveau du rond-point, sur les passages piétons pour réduire la vitesse.

Rue de la Vendée :

- Elargissement des places de parking existante en bord de voirie, afin d'améliorer la visibilité aux intersections de cette rue.

- Création d'un plateau surélevé pour réduire la vitesse.

Le programme des travaux comporte deux lots pour un montant estimatif de : 30 085 + 9 604,60 € HT  
Soit un total de 39 689,60 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- **APPROUVE** le programme de travaux mentionné ci-dessus ;
- **S'ENGAGE** à réaliser les travaux sur l'année 2022 ;
- **SOLLICITE** la subvention pour le financement de ce projet, auprès du Conseil Départemental de Loire-Atlantique au titre des Amendes de police ;
- **CHARGE** Monsieur le Maire ou à défaut un adjoint de la signature de toutes les pièces nécessaires à ces dossiers.

“ Pour extrait certifié conforme au registre “

Accusé de réception en préfecture  
044-214401655-20220407-DE-2022-17-DE  
Date de télétransmission : 13/04/2022  
Date de réception préfecture : 13/04/2022

Le Maire,  
Denis THIBAUD

